



Année scolaire 2017.2018

Modalités de règlement des frais de demi pension ou d'internat

Le Lycée Lamartine vous propose un règlement par prélèvement automatique ou par télépaiement

1 -PRELEVEMENT AUTOMATIQUE des factures de restauration et d'internat

L'établissement vous propose de régler les factures relatives aux frais forfaitaires d'internat ou de demi-pension de votre (vos) enfant(s) par «prélèvement automatique» sur votre compte bancaire, selon l'échéancier prévisionnel (voir annexe)

Vous êtes toujours destinataire d'une facture trimestrielle distribuée par l'intermédiaire du Professeur Principal à votre enfant courant novembre/février/mai.

Point d'attention

Si le montant prélevé est supérieur à votre facture (remises pour stages – absences – voyages..), la différence sera automatiquement remboursée sur votre compte lors de la dernière échéance du trimestre.

La procédure de prélèvement n'est pas adaptée aux élèves boursiers – De préférence utiliser le télépaiement.

Procédure d'adhésion :

1 – Votre enfant fréquentait le lycée en 2016/2017 et vous adhérez déjà au prélèvement :

Sauf avis contraire de votre part par courrier adressé à l'agent comptable, le mandat de prélèvement SEPA sera reconduit pour l'année scolaire 2017/2018 et s'applique à toute la fratrie.

2 – Pour une première adhésion au prélèvement ou en cas de changement de compte ou d'agence bancaire depuis votre adhésion :

Il vous faut retourner le document « mandat de prélèvement SEPA » en y joignant un relevé d'identité bancaire.

Comment se procurer le document de prélèvement :

Le mandat de prélèvement est distribué aux élèves de seconde et BTS 1^o année au début de l'année scolaire. Le mandat de prélèvement est disponible sur le site internet du lycée Lamartine ; il est aussi à votre disposition au service intendance.

Certaines banques facturent des frais à la mise en place d'une opération de prélèvement : il convient donc de vous adresser à votre établissement bancaire pour en connaître le montant.

Il est indispensable que votre compte soit approvisionné à la date du prélèvement. En cas de rejet de prélèvement, le défaut de règlement devra être régularisé sans délai et par tout autre moyen de paiement. Au premier incident, l'exclusion définitive du dispositif peut être décidée par l'agent comptable.

Votre demande devra être remise par l'élève au professeur principal **avant le 21 septembre 2017, date butoir.**

Tourner svp

Cette procédure étant facultative, si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais d'hébergement vous est proposé **par télépaiement**,

2-TELEPAIEMENT des factures de restauration et d'internat

Ce moyen de règlement est possible en utilisant le portail **SCOLARITE services** via un mode de paiement en ligne sécurisé des Finances Publiques : TIPI

Accès au site <https://teleservices.ac-dijon.fr/ts>

Votre identifiant et mot de passe sont disponibles sur demande auprès du service intendance du Lycée sauf si détenez le code d'accès au portail du Téléservice.

Nous contacter : gest3.0710045n@ac-dijon.fr en indiquant demande d'accès au dispositif télépaiement – nom prénom classe de votre enfant – nom prénom et adresse du responsable- adresse courriel.

Votre identifiant vous sera transmis par retour.

Paiement disponible 24/24 et 7j/7 par carte bancaire

Paiement sécurisé et plus rapide

Paiement partiel de la facture autorisé dans le respect de la date limite de chaque facture

Paiement : le règlement est du à réception et avant la date indiquée sur la facture –

3- AUTRES MOYENS DE REGLEMENT

Vous pouvez également régler la somme à payer :

- Par chèque bancaire établi à l'ordre de : agent comptable du lycée LAMARTINE
- En espèce à la caisse de l'agence comptable – LYCEE LAMARTINE
- Par virement au compte de l'établissement- LYCEE LAMARTINE
- IBAN : FR76 1007 1710 0000 0010 0192 194 BIC : TRPUFRP1

Vous pouvez prendre l'attache du service intendance pour ses questions relatives au paiement ou contacter l'assistante sociale en cas de difficulté financière au 03 85 20 46 00.

Aout 2017- service intendance Lycée Lamartine